



## Décision de radiodiffusion CRTC 2021-25-1

Version PDF

Référence : 2021-25

Ottawa, le 27 avril 2021

### **Société Radio-Canada**

Vancouver (Colombie-Britannique)

*Dossier public de la présente demande : 2020-0729-4*

### **CBU Vancouver et son émetteur CBU-2-FM Vancouver – Modifications techniques – Correction**

1. Le Conseil corrige *CBU Vancouver et son émetteur CBU-2-FM Vancouver – Modifications techniques*, décision de radiodiffusion CRTC 2021-25, 20 janvier 2021, en ajoutant le paragraphe suivant, qui a été omis par inadvertance :

Le titulaire doit mettre en œuvre les modifications techniques au plus tard le **20 janvier 2023**. Pour demander une prorogation, le titulaire doit soumettre une demande par écrit au moins 60 jours avant cette date, en utilisant le formulaire disponible sur le site Web du Conseil.

Secrétaire général

*La présente décision doit être annexée à la licence.*